

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Notification et répartition moyen AESH-01/09/2021

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 21/10/2021

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dotation sur le Hors titre 2 dans les DEUX-SEVRES au 01/09/2021 : 224.40 ETP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 21/10/2021

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention stage BTS

Validation de la convention de stage pour les élèves de BTS.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Vincent Carlier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat MAIF

Avenant au contrat d'assurances à la MAIF (cf doc joint) : intégration d'une exclusion s'appliquant à l'ensemble des garanties du contrat, s'agissant des « conséquences dommageables de toute maladie transmissible et de toutes mesures prises par les autorités publiques qui en résultent ». Demeurent garanties au titre du contrat :
-la responsabilité civile liée à une maladie transmissible dans la limite de 2 000 000 €,
-les prestations prévues dans le cadre de l'assistance.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Vente d'un matériel - Aspirateur à feuilles

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Vincent Carlier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la vente d'un aspirateur à feuilles.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Vente d'un aspirateur à feuilles
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la vente d'un aspirateur à feuille. Ce bien est vendu pour destruction au prix de 300 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 21/10/2021

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention Pass en Sup

Passation de convention Pass en Sup

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet sciences grandeur nature- AMI pour les lycéens et apprentis

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 21/10/2021

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la participation du lycée au projet sciences grandeur nature- AMI pour les lycéens et apprentis

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projet sciences grandeur nature- Appel à Manifestation d'intérêt pour les lycéens et apprentis.
Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du projet "sciences grandeur nature- AMI pour les lycéens et apprentis" (cf. document joint). Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

Participation du lycée SIGNORET de BRESSUIRE : don de 200.00 €

Participation du lycée DE VINCI de BRESSUIRE : don de 200.00 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Vincent Carlier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don du district de football des Deux-Sèvres

Don de 192.00 € destiné à l'EPS.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 21/10/2021

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 15

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Prélèvement sur le fonds de roulement

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le prélèvement sur fonds de roulement de 21 000.00 € :

- 2 000,00 € en OPC/ENSEIG/OTABLETTE pour l'achat de mallettes contenant des tablettes (équipement informatique en HG et SES)
- 1 800.00 € en OPC/ENSEIG/OMATHS pour l'achat de chariot pour ordinateurs portables
- 2 200.00 € en OPC/ENTRET/0ESPVERT pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée et d'un désherbeur pour compléter la subvention allouée par la Région
- 15 000.00 € pour pallier la hausse important du prix des fluides : 7 000.00 € en ALO/VIAB/0DGFOEAU et 8 000.00 € en ALO/VIAB/0DGF0GAZ

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Notification et répartition moyen AED Sanitaires-01/09/2021

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 21/10/2021

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Notification et répartition des moyens AED Sanitaires dans les DEUX-SEVRES au 01/09/2021 jusqu'au 30/11/2021 : 3.4 ETP

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 21/10/2021

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention stage STMG

Validation de la convention de stage pour les élèves de STMG.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/10/2021
Réuni le : 21/10/2021
Sous la présidence de : Vincent Carlier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Club d'aisance à l'oral
Acceptation du don de 100.00 € de la MDL du lycée GENEVOIX pour le projet "Club d'aisance à l'oral".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Voyage en ALLEMAGNE - vote sur le principe

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 21/10/2021

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le lycée à organiser le voyage en ALLEMAGNE - vote sur le principe

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Voyage en ALLEMAGNE (PRENZLAU)-

vote sur le principe de réaliser le voyage du 17 au 25 janvier 2022 et de faire un appel d'offre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet Option fac.Cinéma audio-visuel 2021/2022

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 21/10/2021

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la participation du lycée au projet Option fac.Cinéma audio-visuel 2021/2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projet Option fac.Cinéma audio-visuel 2021/2022

Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du "Projet Option fac.Cinéma audio-visuel 2021/2022" (cf. document joint). La participation annuelle est de 60.00 €/élève. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 21/10/2021

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à La Provence Romaine , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage en La Provence Romaine.

Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire(cf. document joint).

La participation des familles s'élève à 354 € /élève.

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons et les subventions inhérents à ces projets.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet La cité sur les planches 2021/2022

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 21/10/2021

Sous la présidence de : Vincent Carlier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la participation du lycée au projet La cité sur les planches 2021/2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projet La cité sur les planches 2021/2022

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le projet La cité sur les planches 2020-2021 avec une participation des familles de 2€/élèves.

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions, à recevoir les dons et subventions inhérents à ces projets.

Participation du lycée SIGNORET de BRESSUIRE : don de 3€ par élève participant soit 54.00 €

Participation du lycée DE VINCI de BRESSUIRE : don de 3€ par élève participant soit 45.00 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0